



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 216(Rév.1)-F
31 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

COMMISSION DE RÉDACTION

Président du Groupe de travail de la plénière chargé d'étudier

le Plan d'action de La Valette

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UIT-D

Après avoir examiné les paragraphes 28.3, 29.3, 30.3 et 31.3 du Document 75, le Groupe de travail a estimé que ces paragraphes pouvaient être maintenus sans modification.

G.1 Mission du Secteur du développement

43 La mission du Secteur du développement, telle qu'elle est définie dans la Constitution et dans la Convention, consiste pour l'Union à s'acquitter de sa double responsabilité en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications en offrant, organisant et coordonnant les activités de coopération et d'assistance technique.

Dans le cadre de ses travaux, l'UIT-D prendra en considération les diverses Résolutions de la CMDT et mettra l'accent sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans ses programmes, en tenant

compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale tels que les jeunes et les peuples indigènes. Autre domaine qui exigera un effort accru: les télécommunications d'urgence. Il convient de définir avec plus de précision et d'accroître la collaboration avec le secteur privé, de manière à tenir compte de l'évolution du rôle des entités du secteur public et du secteur privé dans le domaine des télécommunications. Le problème du passage à l'an 2000 devra également être traité d'urgence. En outre, l'UIT-D devrait recourir aux mécanismes permettant de faire progresser les objectifs du Secteur énoncés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998) ainsi qu'aux possibilités offertes dans le cadre du Programme d'excédents de recettes tirées des Expositions TELECOM de l'UIT.

Pour s'acquitter de sa mission, l'UIT-D examinera les principaux domaines du développement des télécommunications, à savoir: *la réforme du secteur des télécommunications, les technologies, la gestion, les ressources financières et humaines*. Il s'appuiera sur quatre orientations principales, à savoir *l'assistance directe (y compris l'exécution de projets) la mise en valeur et la mobilisation des ressources, les partenariats et l'échange d'informations*, orientations qui correspondent à la structure organique du BDT.

G.2 Environnement du Secteur du développement des télécommunications

44 L'environnement du développement des télécommunications se caractérise par les facteurs suivants:

- la restructuration et la libéralisation du secteur des télécommunications à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, ainsi que les trois Accords sur les télécommunications de base, sur la technologie et sur le financement conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce influent de plus en plus sur la fourniture de services internationaux et nationaux

de télécommunication. La concurrence est en passe de devenir la règle plutôt que l'exception;

- les facteurs précités soumettent à rude épreuve le système des taxes de répartition; dans ces conditions, il est impératif que ce système soit modifié dans les meilleurs délais, faute de quoi les sources de revenus qui constituent habituellement un apport crucial pour certains pays risquent de se tarir;
- l'écart de développement a légèrement diminué pour ce qui est de l'accès aux services téléphoniques de base, mais se creuse rapidement pour ce qui concerne les services modernes de télécommunication et l'accès à l'information;
- toutefois, l'émergence d'une société mondiale de l'information est en train d'offrir de nouvelles perspectives en vue de réduire cet écart. Certains facteurs politiques, techniques, culturels et financiers se conjuguent pour améliorer encore ces perspectives;
- la rapidité du développement des télécommunications dans certains pays va de pair avec une croissance économique générale, notamment là où il a été procédé à une certaine restructuration, libéralisation et ouverture à la concurrence; cela étant, d'autres pays enregistrent des progrès modestes et inégaux;
- de nombreux acteurs différents du développement, y compris des organisations non gouvernementales (ONG), sont invités à jouer un rôle plus important;
- les technologies de l'information et des communications sont en train de révolutionner les pratiques commerciales, y compris les activités de développement, ce qui devrait avoir de profondes répercussions sur les activités de développement des télécommunications (planification, formation par exemple);

- la convergence des techniques de télécommunication, de l'informatique et des médias offre de nouvelles possibilités de coopération entre des domaines des télécommunications qui étaient autrefois différents;
- en raison de l'importance accrue accordée aux cadres politiques et réglementaires qui créent des marchés ouverts et encouragent l'investissement privé, intérieur et étranger, les programmes de développement font moins appel à l'assistance technique et ont davantage recours aux partenariats ainsi qu'aux accords commerciaux. Dans plusieurs pays, l'apport de capitaux privés dépasse à présent les ressources de l'aide publique au développement, mais dans d'autres, un financement à des conditions libérales est nécessaire pour répondre aux besoins de développement;
- étant donné que les ressources dont elle dispose pour le développement des télécommunications sont limitées par rapport aux besoins des pays en développement, l'UIT doit jouer un rôle de catalyseur. La façon dont ce rôle est envisagé est examinée plus avant dans la section qui suit.

G.3 Stratégie du Secteur du développement des télécommunications

45 Pour définir la stratégie du Secteur du développement, il faut prendre en compte les facteurs ci-après, qui sont conformes à la mission de l'UIT-D ainsi qu'à l'évolution de l'environnement des télécommunications. L'UIT-D doit:

- accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement, notamment à ceux d'entre eux figurant parmi les moins avancés et à la nécessité de trouver des solutions parfaitement différenciées et adaptées aux situations propres aux économies en transition, aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, etc.;

- collaborer avec les gouvernements, pour les aider à élaborer des politiques et des structures réglementaires appropriées dans le domaine des télécommunications. Les stratégies de développement des télécommunications peuvent être encouragées, dans des circonstances appropriées, par la libéralisation, l'investissement privé et l'ouverture à la concurrence.
L'objectif de ces politiques et structures devrait être de:
 - créer un environnement stable et transparent, afin d'attirer les investissements et de garantir les droits des utilisateurs, des opérateurs et des investisseurs;
 - faciliter l'accès au réseau de télécommunication des prestataires de services dans un contexte assurant une concurrence loyale, tout en préservant l'intégrité du réseau;
 - garantir la fourniture de l'accès et du service universels, en favorisant l'innovation et la mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles technologies auprès des utilisateurs des zones non desservies ou mal desservies;
 - promouvoir les partenariats et la coopération entre les entités de télécommunication de pays développés et de pays en développement et les institutions internationales concernées compte tenu de leurs intérêts respectifs;
- faire preuve de créativité pour catalyser l'effort de mobilisation des ressources dans le nouvel environnement des télécommunications en vue de répondre aux besoins des pays en développement en collaboration étroite avec des organisations et des entités mondiales, régionales et nationales ainsi que le secteur privé;
- établir une coopération étroite avec l'UIT-R et l'UIT-T, pour tenir compte du rôle important que jouent ces deux Secteurs dans le développement des télécommunications;
- tenir compte des technologies de l'information et de la radiodiffusion dans ses activités, ces facteurs étant essentiels pour promouvoir le développement économique, social et culturel;

- encourager la formation dans les domaines du développement et de la gestion des ressources humaines, afin de répondre aux exigences qu'impose l'évolution rapide de l'environnement des télécommunications;
- rechercher des moyens novateurs de rationaliser ses dépenses internes, d'optimiser ses ressources et d'accroître son efficacité.

G.4 Priorités du Secteur du développement

L'expérience acquise au cours des quatre dernières années, qui ont été couronnées de succès, permet au Secteur du développement de disposer de bases solides pour la définition des priorités pour la période 1999-2003:

- s'adapter efficacement, rapidement et en souplesse aux demandes d'assistance directe formulées par les pays en développement, notamment les PMA;
- rechercher et mobiliser des ressources, y compris des ressources financières et humaines, en particulier celles provenant des excédents de recettes des Expositions TELECOM qu'il s'agisse de technologies, de l'utilisation d'outils et de systèmes de gestion et de mise en valeur des ressources humaines, de renseignements ou de compétences relatives au développement des télécommunications;
- élaborer des arrangements en matière de partenariat profitables à toutes les parties, en évitant les approches purement commerciales et en mettant l'accent sur les avantages à long terme (par opposition aux avantages à court terme), en nouant des alliances stratégiques et en concluant des accords de coopération avec les autres organisations internationales et régionales concernées;
- promouvoir des arrangements en matière de partenariat entre le secteur public et le secteur privé tant des pays développés que des pays en développement;
- renforcer la présence régionale de l'UIT et promouvoir la collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales de télécommunication, y compris des organisations de radiodiffusion;
- collaborer avec le secteur privé en vue de la mise en oeuvre du Plan de La Valette, y compris en établissant des partenariats avec des entités de pays en développement;

- améliorer les méthodes de travail du Secteur, afin:
 - de faire plus largement appel aux moyens d'échange de documents conviviaux;
 - associer davantage les Membres des Secteurs et d'autres organisations aux activités de l'UIT-D;
 - accélérer l'obtention de résultats et améliorer les mécanismes de publication, notamment par une plus large utilisation des techniques informatiques;
 - prévoir une structure organique souple au sein du Bureau, en accordant une attention particulière à la formation et au perfectionnement des fonctionnaires du BDT.

Au cours de la période 1999-2003, les activités stratégiques du Secteur du développement tiendront compte de toutes les Résolutions et Recommandations adoptées par la présente Conférences ainsi que de toutes les autres Résolutions et Recommandations pertinentes des Conférences de l'UIT.
